

Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

Dix-septième session
Genève, 11 – 15 avril 2016

RESUME PRESENTE PAR LE PRESIDENT

1. La dix-septième session du CDIP s'est tenue du 11 au 15 avril 2016. Ont pris part à cette session 95 États membres et 41 observateurs. La session a été ouverte par M. Francis Gurry, Directeur général de l'OMPI.
2. Au titre du point 2 de l'ordre du jour, le comité a élu M. l'Ambassadeur Luis Enrique Chavez Basagoitia, représentant permanent du Pérou, en qualité de président, ainsi que Mme Kerry Faul, directrice de l'Office national de gestion de la propriété intellectuelle (NIPMO), Département des sciences et de la technologie (Afrique du Sud) et M. Osman Gokturk, second secrétaire de la Mission permanente de la Turquie auprès de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), en qualité de vice-présidents.
3. Au titre du point 3 de l'ordre du jour, le comité a adopté le projet d'ordre du jour proposé dans le document CDIP/17/1 Prov.3.
4. Au titre du point 4 de l'ordre du jour, le comité a décidé d'admettre, en qualité d'observateurs ad hoc pour une durée d'un an, deux organisations non gouvernementales (ONG), à savoir l'Institut Cerveau Vert 2063 et Global EcoLomics Internationals, sans incidence sur leur statut pour les réunions futures du CDIP.
5. Au titre du point 5 de l'ordre du jour, le comité a adopté le projet de rapport de la seizième session du CDIP faisant l'objet du document CDIP/16/10 Prov.
6. Au titre du point 6 de l'ordre du jour, le comité a écouté les déclarations générales des délégations. Celles-ci ont salué les efforts déployés par l'OMPI aux fins de l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement dans les activités de l'OMPI. Elles ont également remercié le Secrétariat pour l'organisation de la Conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement qui s'est tenue les 7 et 8 avril 2016.

7. Au titre du point 7 de l'ordre du jour, le comité a examiné le rapport du Directeur général sur la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement faisant l'objet du document CDIP/17/2. Le Directeur général, en présentant son rapport, a souligné que la propriété intellectuelle était de plus en plus un thème vertical et omniprésent couvrant de nombreuses questions complexes. Il a également souligné que le Plan d'action pour le développement était très important pour l'OMPI et que des progrès considérables avaient été faits au cours de ces huit dernières années en ce qui concerne l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement dans les activités courantes du programme de l'OMPI et les travaux des autres organes de l'OMPI. Il a également relevé que le rapport entre propriété intellectuelle et développement devait être traité horizontalement dans toute l'Organisation et que l'OMPI devait déterminer clairement quelle devait être sa contribution, en tant qu'institution spécialisée, à la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Les délégations se sont félicitées du rapport du Directeur général et l'ont remercié pour les efforts déployés par l'Organisation en ce qui concerne la mise en œuvre et l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement dans les activités de l'OMPI.

8. Au titre du même point de l'ordre du jour, le comité a pris note du rapport d'évaluation du projet relatif au renforcement et au développement du secteur de l'audiovisuel au Burkina Faso et dans certains pays africains, faisant l'objet du document CDIP/17/3.

9. Au titre du point 8 de l'ordre du jour, le comité a examiné les documents ci-après :

- 9.1 le document CDIP/17/4 intitulé "État des lieux des activités de coopération Sud-Sud au sein de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle". Le comité a pris note du contenu de ce document et a prié le Secrétariat de présenter, à la dix-neuvième session du comité, un nouveau document qui tienne compte des suggestions faites par les délégations;
- 9.2 le document CDIP/17/5 intitulé "Mécanismes de mise à jour de la base de données consacrée aux éléments de flexibilité". Le comité a pris note des deux options contenues dans ce document. Il a prié le Secrétariat de réviser ce document afin de mentionner les incidences financières de chacune des options, et aussi d'envisager la possibilité d'ajouter une troisième option, compte tenu des observations faites par les États membres;
- 9.3 le document CDIP/17/7 intitulé "Renforcement et développement du secteur de l'audiovisuel au Burkina Faso et dans certains pays africains – phase II". Le comité a approuvé la phase II du projet;
- 9.4 le document CDIP/17/8 intitulé "Cartographie des activités de l'OMPI relatives à la mise en œuvre des objectifs de développement durable". Le comité a pris note du contenu de ce document. Il a été décidé que les États membres intéressés devraient présenter des contributions écrites au Secrétariat en ce qui concerne les objectifs de développement durable qui, selon eux, présentent un intérêt par rapport aux activités de l'OMPI, assorties d'explications quant à leur choix. Ces contributions devront parvenir au Secrétariat le 10 juillet 2016 au plus tard. Le Secrétariat compilera les contributions reçues de la part des États membres et les présentera à la dix-huitième session du comité. Il a également été décidé que le document révisé intitulé "L'OMPI et le Programme de développement pour l'après-2015", mentionné au paragraphe 6.1 du résumé présenté par le président de la seizième session, sera présenté à une future session du comité, compte tenu du fait, notamment, que ce document dépend de l'adoption des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable;
- 9.5 le document CDIP/15/5 intitulé "Rapport sur le Forum d'experts de l'OMPI sur le transfert international de technologie". Le comité, dans le cadre des délibérations

sur ce document, a pris note du document CDIP/17/9 intitulé “Cartographie des activités relatives au transfert de technologie” et a décidé, comme convenu au paragraphe 5.2 du rapport présenté par le président de la seizième session, que les États membres pourraient soumettre des propositions qui seraient examinées à la dix-huitième session du comité. Ces propositions devraient séparer les questions de politique générale et les propositions spécifiques concernant d'éventuelles mesures à prendre. Ces propositions devront parvenir au Secrétariat le 10 juillet 2016 au plus tard;

- 9.6 le document CDIP/17/10 intitulé “Projet relatif à l'accélération du transfert de technologie et de la recherche-développement en vue d'améliorer la capacité technique d'intégration des données scientifiques et technologiques locales des universités et du secteur productif”. Le comité a décidé de poursuivre l'examen de ce document à sa dix-huitième session. Il a été décidé que la délégation de l'Équateur mènerait des consultations avec les États membres intéressés et que, au besoin, elle réviserait le projet de proposition avec l'assistance du Secrétariat.
- 9.7 le document CDIP/16/4 Rev. intitulé “Projet sur l'utilisation de l'information figurant dans le domaine public aux fins du développement économique”. Le projet a été approuvé par le comité étant entendu que les deux guides établis dans le cadre du projet seront disponibles dans toutes les langues de l'OMPI. Un document révisé tenant compte de ce fait sera diffusé;
- 9.8 l'étude extérieure de l'assistance technique fournie par l'OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement (CDIP/8/INF/1, CDIP/9/15, CDIP/9/16 et CDIP/16/6). Le comité a décidé de poursuivre les délibérations concernant le rapport sur une étude extérieure de l'assistance technique fournie par l'OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement. Toutes les délégations ont adhéré à la proposition révisée de la délégation de l'Espagne, qui fait l'objet de l'appendice I du présent résumé;
- 9.9 la proposition de projet sur la “Coopération avec les instituts de formation judiciaire des pays en développement et des pays les moins avancés dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnelle en matière de droits de propriété intellectuelle”, contenue dans le document CDIP/16/7. Le projet a été approuvé avec une modification mineure qui apparaît dans le titre. Une version révisée du projet sera diffusée par le Secrétariat en temps utile;
- 9.10 la “Décision de l'Assemblée générale de l'OMPI sur les décisions concernant le CDIP” (CDIP/16/9 et CDIP/12/5). Le comité a examiné un certain nombre de propositions sur cette question. Le président a compilé ces propositions dans l'appendice II du présent résumé, afin de poursuivre les discussions à la prochaine session du CDIP. En conséquence, le comité prie l'Assemblée générale de l'autoriser à poursuivre les discussions à ses dix-huitième et dix-neuvième sessions, d'en rendre compte et de faire des recommandations sur ces deux questions à l'Assemblée générale en 2017.

10. Au titre du point 9 de l'ordre du jour consacré aux travaux futurs, le comité est convenu d'une liste de questions et de documents pour sa prochaine session.

11. Le comité a noté que le projet de rapport de la dix-septième session serait établi par le Secrétariat et communiqué aux missions permanentes des États membres et qu'il serait également mis à la disposition des États membres, des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales, sous forme électronique, sur le site Web de l'OMPI. Les observations sur le projet de rapport devraient être communiquées par écrit au Secrétariat,

de préférence huit semaines avant la prochaine session. Le projet de rapport sera ensuite examiné pour adoption à la dix-huitième session du comité.

12. Le présent résumé, ainsi que le résumé présenté à la seizième session et le rapport du Directeur général, constituera le rapport du CDIP à l'Assemblée générale.

[Fin du document]